

AVIS DE CONCOURS

3^{ème} Année de la licence professionnelle: Entraînement Sportif

L'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports organise, à partir du **02 novembre 2020**, le concours d'accès à la troisième année de la licence professionnelle filière "Entraînement Sportif", au titre de l'année universitaire **2020/2021**.

Nombre de places : 05 places

Conditions de candidature

- Diplôme d'Éducateur de l'IRFC option Sport, ou diplôme équivalent (DEUG ou DEUP) dans une filière ayant une relation avec le sport.
- Être titulaire du Baccalauréat.

Dossier de Candidature

Le dossier de candidature est constitué des **images numériques** des documents suivants :

- Formulaire de candidature (joint au présent avis) dûment rempli et signé
- Baccalauréat
- Diplôme obtenu et des relevés de notes (Bac+2)
- Licence fédérale et **pièces justificatives du vécu sportif**
- Carte nationale d'identité.
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires.
- 01 photo d'identité récente, à coller sur le formulaire de candidature

Modalités d'admission

- Présélection sur dossier ;
- Épreuves relatives à la spécialité sportive et ses aptitudes physiques spécifiques ;
- Épreuve orale en français.

À l'issue de chaque étape du concours, les candidats sont classés selon la moyenne pondérée des notes obtenues dans les épreuves déjà passées.

Dates importantes

- Mercredi 14 octobre 2020 : Début de réception des dossiers de candidature
- Lundi 26 octobre 2020 avant 15h00 : Dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature
- Vendredi 30 octobre 2020 : Publication de la liste des candidats convoqués au concours
- Lundi 02 novembre 2020 : Début des épreuves du concours
- Vendredi 13 novembre 2020: Publication de la liste des candidats définitivement admis

IMPORTANT :

- Les images scannées des pièces constitutives du dossier de candidature doivent être soumises exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : **licence.es2020@irfc.ma**
- Les listes des candidats convoqués à chaque étape du concours seront publiées sur le site web (www.irfc.ma). Cette publication est considérée comme étant une convocation à passer l'épreuve suivante.
- Les candidats convoqués à passer le concours doivent présenter, le jour du concours, un certificat médical attestant de leur aptitude physique, pour avoir l'autorisation de passer les épreuves sportives.
- La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web (www.irfc.ma) et au CNSMR.
- **Pour les candidats fonctionnaires qui seront admis au concours, la décision de poursuivre les études à plein temps est obligatoire pour l'inscription.**
- Le suivi des cours (en présentiel ou à distance) est obligatoire et le régime d'études n'est pas interne.

